



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle

Question écrite n° 11285

Texte de la question

M. Gilbert Gantier expose à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer que des travaux importants ont été entrepris depuis plusieurs mois à l'aéroport Roissy - Charles-de-Gaulle et qu'il en résulte pour les passagers de graves inconvénients dont ils ne sont pas prévenus. C'est ainsi que des passagers du vol Air-France 1434 du 23 janvier à destination de Berlin, dont le décollage était prévu à 7 h 15, sont arrivés en taxi vers 6 h 05 à l'embranchement de l'autoroute A 1 qui dessert l'aéroport, mais qu'ils ont été presque aussitôt ralentis par des encombrements considérables qui ne leur ont permis de rejoindre le terminal 2 F qu'aux environs de 6 h 35 et que s'étant alors rendus à la banque d'enregistrement de ce vol, il leur a été répondu que « le vol était fermé » depuis quelques minutes pour des raisons de sécurité, et qu'il leur faudrait par conséquent attendre le vol suivant. Il lui demande si de tels inconvénients étaient dus ce jour-là à des circonstances fortuites ou s'ils se répètent quotidiennement depuis l'ouverture du chantier, ainsi que cela lui a été rapporté, et si dans ce cas Aéroports de Paris ne devrait pas prendre les mesures appropriées pour que les passagers soient pour le moins informés des retards qu'ils sont susceptibles de subir pour cause de travaux sur le territoire même d'Aéroports de Paris.

Texte de la réponse

Il convient de rappeler au préalable que les procédures d'embarquement ont été sensiblement rallongées, du fait du renforcement des mesures de sûreté, et que la clôture de l'enregistrement s'effectue dorénavant quarante-cinq minutes avant l'heure prévue du vol. Lors de la matinée du jeudi 23 janvier dernier, des travaux liés à la réalisation de l'aérogare 2 E de l'aéroport de Paris Charles-de-Gaulle, dont la mise en service est prévue le 17 juin 2003, ont eu lieu à l'extrémité Est de la voie routière, à proximité de l'entrée de l'aérogare 2 F. La fluidité de la circulation autour de l'aérogare en a été sérieusement perturbée, amenant en amont une saturation du réseau routier. Cet événement revêt un caractère fortuit, l'analyse des courbes de trafic montrant qu'en début de matinée à cette heure, en particulier le jeudi, aucune saturation du trafic routier n'est habituellement constatée. En tout état de cause, pour les travaux perturbant le trafic de façon importante et prolongée, Aéroports de Paris examine les moyens d'en avertir les passagers, notamment par le biais d'Internet.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Gantier](#)

Circonscription : Paris (15^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11285

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2003, page 661

Réponse publiée le : 28 avril 2003, page 3348